

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Je vous propose que nous entamions notre Conseil Communautaire estival. Je vais donc faire l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : absente, représentée par M. Jean-Paul NICOLAS

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par M. Jean-Antoine MOINS

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : absent, représenté par M. Bernard TIBLE

M. CORNET Roland : absent, représenté par Mme Bernadette GINEZ

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : absente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par M. Michel ROUSSY

M. DAIX Christian : absent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : absent, suppléé par M. Louis ESTÈVES

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEURY Delphine : absente, représentée par Mme Magali MAUREL

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JABIOL Michel : absent, représenté par M. Alain COUDON

M. JUILLARD Georges : absent

Mme LABLANQUIÉ Michelle : présente à partir de 21 h 10, est arrivée en séance pendant l'examen des délibérations inscrites en liste A

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : absente
 M. LENTIER Jean-Luc : absent, représenté par Mme Christelle CHASTEL
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : absente, représentée par M. Géraud MARCASTEL
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Claudine FLEY
 Mme MARTINS Angélique : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : présent
 M. PAPON Daniel : absent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 Mme TEISSEDRE Jeanine : absente
 M. TIBLE Bernard : présent
 M. TOURLAN Jean-Luc : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 M. VOLLET Thierry : présent.
 Merci.

Je voudrais, avant de commencer l'examen des délibérations, vous informer des ennuis de santé qui font l'objet de l'absence à la fois d'Agnès COURCHINOUX et de Roland CORNET qui, tous les deux, se débattent avec les médecins. Je crois que nous pouvons leur formuler – je leur ferai un petit mot en ce sens, si vous en êtes d'accord – un souhait de bonne convalescence et de bonne bagarre dans ces périodes qui sont toujours difficiles pour des maladies qui sont compliquées. Je pense qu'un petit mot de la part de l'ensemble du Conseil Communautaire leur mettra le moral un peu plus haut pour affronter ces difficultés que nous souhaitons passagères, et j'espère que nous les reverrons, après cet été, en meilleure forme avec nous.

INSTALLATION DE MADAME JEANINE TEISSEDRE EN REMPLACEMENT DE MADAME PATRICIA BENITO, EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Une information également, mais plus statutaire celle-là. Nous avons reçu l'information de la démission de Patricia BENITO de Saint-Paul-des-Landes. Nous avons donc, conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Electoral, saisi Jeanine TEISSEDRE qui est la dame – puisque vous savez que la parité s'impose – suivant sur la liste, qui a été convoquée aujourd'hui. Je ne suis pas surpris de ne pas la voir parce que Jean-Pierre DABERNAT m'a dit qu'elle ne souhaiterait peut-être pas siéger. Notre procédure va faire en sorte que, normalement, elle doit nous écrire et nous allons désigner la dame suivante qui ne devrait pas vouloir siéger non plus. Les hommes ne peuvent pas remplacer les dames, lorsque la liste des dames fléchées arrive à épuisement ; je pense que nous serons dans ce schéma-là, et il y a donc probablement un poste qui restera vacant jusqu'au mois de mars, compte tenu de l'absence de femmes pour remplacer Patricia BENITO au sein du Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes dans notre assemblée, mais nous en reparlerons puisqu'à chaque Conseil nous aurons une installation effective ou pas, et sans doute pas. Cela fait partie des aléas de nos mandats.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019

Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Communautaire. Y a-t-il des remarques sur ce que vous avez lu attentivement ? Merci pour votre lecture et pour votre assentiment.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2019 est adopté à l'unanimité. Merci.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Quelques points d'information rapides pour ne pas faire durer trop notre Conseil, mais évoquer quand même quelques éléments d'actualité.

D'abord, en ce qui concerne nos événementiels, puisque la période se prête à ce genre de point, nous avons vécu dans la période précédente un certain nombre de grosses manifestations, que ce soit l'UTPMA, que ce soit le Championnat du Monde de Pêche et que ce soit tout récemment notre Festival « Aurillac en Scène ».

En attendant les premiers éléments de bilan, je souhaite souligner les retours positifs concernant « Aurillac en Scène ». La programmation a été appréciée par le public présent et le succès des concerts remarquablement relayés par la presse et les réseaux sociaux.

Les deux soirées ont rassemblé les publics jeunes et familles, avec une météo au rendez-vous. La technique, l'organisation et le professionnalisme local ont été reconnus par les artistes et leurs productions.

Le bilan restant à affiner, nous reviendrons vers le bureau afin de déterminer l'avenir de cet événement.

Nous attaquons la semaine avec les Européennes du Goût, vendredi, samedi et dimanche prochains. Notre manifestation, qui est maintenant bien ancrée sur le territoire, intègre le concours des Goudots organisé par l'Office de Tourisme avec les chevilles ouvrières que sont Jean-Pierre ASTRUC et Xavier DALL'AGNOL et puis le marché et l'ensemble des animations que nous connaissons sur ce sujet-là.

Voilà pour la partie « événementiels ».

Et puis, je voudrais faire un peu de publicité sur les Gorges de la Jordanne, sur le Puech des Ouilhes et sur le Rocher de Carlat. Toutes ces activités auront souffert à la fois de la pluie et de la canicule, mais tout cela va se stabiliser et les gens vont sans doute reprendre le chemin de nos grands équipements.

Je veux aussi souligner notre inauguration de la Station de Pleine Nature de Mandailles que nous avons réalisée il y a deux jours avec Philippe FABRE, avec le Conseil Départemental et avec la Région. Nous avons inauguré à la fois l'ancienne école – j'appelle cela toujours l'ancienne école – qui est le lieu d'activité qui, au rez-de-chaussée, permettra aux associations qui ont signé la convention avec la Mairie et la CABA d'avoir leurs activités en direction de l'ensemble des publics, randonneurs, cavaliers, cyclistes, touristes tout simplement, curieux, qu'ils soient du Cantal ou qu'ils soient extérieurs au département. Les choses sont prêtes, les gens n'ont plus qu'à arriver, les associations sont en place, le matériel – nous avons pu le voir – est installé. Nous avons également inauguré la halle qui est un marqueur fort sur le paysage du centre de Mandailles et qui, j'en suis persuadé, sera très vite repérée comme un élément d'identité très positif pour le haut de la vallée. De plus, sa configuration est très souple ; ce n'est pas une salle polyvalente, c'est vraiment une halle où les gens peuvent aller et venir, mais tout en pouvant organiser des animations à l'intérieur. Je crois que tout cela est de bon augure pour l'action touristique que nous développons.

Nous avons tous pensé à Xavier sur cette journée-là puisqu'il était la tête pensante de cette affaire-là et les choses vont continuer de toute façon. Je crois que nous avons vraiment là un équipement qui complète bien le haut de la vallée, qui complète bien les offres que nous avons entre Lascelles et les Gorges. Nous avons vraiment quelque chose là qui permet d'équiper notre massif, parce que s'agissant de la Station de Pleine Nature, il y a le grand site et la station. Cette zone de montagne, compte tenu de l'évolution climatique, a, à mon avis, beaucoup d'avenir, peut-être plus d'avenir l'été que l'hiver d'ailleurs, mais en tout cas nous sommes sur quelque chose de qualitatif. Il faut que les gens viennent, il faut que tous les partenaires privés et publics s'investissent. Il y a de quoi faire, je crois, y compris en hébergement, en restauration et en offre de loisirs. Mais tout cela est de très bon augure.

Voilà pour les sujets positifs.

Nos soucis permanents que j'évoque à chaque Conseil – vous ne l'éviterez pas aujourd'hui à nouveau –, c'est en particulier la ligne aérienne puisque vous savez que les choses avancent. Le Conseil Départemental a été saisi, lors de la session de la semaine passée, de ce sujet. Il y a eu une période extrêmement difficile entre nous, le Ministère et Bercy pour faire en sorte que les engagements ministériels soient respectés par les financiers ; ce qui est toujours un exercice compliqué. Nous sommes donc aujourd'hui sur l'engagement qu'avait pris Elisabeth BORNE d'une intervention de l'État à hauteur de 9 340 000 € sur un coût total – je vous le rappelle – de 17 M€. Nous demandions plus, nous demandions 10 600 000 €, mais nous étions scotchés à 7 M€. C'est donc un effort important qui est fait.

Il nous reste à boucler définitivement le plan de financement, et je m'associe aux remarques de Bruno FAURE à la session plénière du Département, il nous manque des partenaires, il nous manque les consulaires, que ce soit la Chambre de Commerce et d'Industrie, que ce soit la Chambre des Métiers, que ce soit la Chambre d'Agriculture. Je ne conçois pas que notre ligne ne soit pas financée en partie par les chambres consulaires, même si c'est de manière faible parce que nous connaissons les difficultés financières de chacun de ces organismes, mais c'est quand même une ligne qui a une vocation principalement économique, et donc que les acteurs économiques soient dans le tour de table à une hauteur qu'il leur conviendra d'apprécier en lien avec le Président du Conseil départemental me semblerait une bonne chose. Nous sollicitons également un effort supplémentaire de la Région en investissement, pour faire en sorte que notre ligne ne soit pas hors de prix pour ce qui restera à la charge du Département et de la Communauté d'Agglomération.

Il faut savoir que la ligne fonctionne très bien. Nous avons battu en juin, donc au cours du premier mois, avec la rotation intermédiaire, le record historique puisque nous sommes à 3 560 passagers. Cela nous met d'ores et déjà, sur 12 mois, en corrigeant les variations saisonnières, sur 40 000 passagers immédiatement. Ce qui nous paraissait un peu ambitieux, c'étaient les premiers chiffres que donnait Air France, mais nous pouvons y être et la rotation de demi-journée a déjà un succès. Nous pouvons penser que la fréquentation va se répartir sur les trois rotations et que tout cela a été bien jugé.

Nous devons prendre en compte ces difficultés financières, vous le verrez, mais j'en parle parce que nous avons une délibération qui est en groupe A concernant les coûts que l'Aéroport facture aux usagers, et dans les usagers de l'Aéroport, il y a évidemment Air France. Compte tenu des difficultés financières, compte tenu de notre nécessité de gérer au plus près les comptes de la Collectivité, j'ai proposé une augmentation importante de la facturation du « toucher », c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'un avion touche la piste, il y a une redevance qui est versée. Les gens d'Air France sont un peu émus de tout cela effectivement ; comme la température, les prix flambent... mais nous ne pouvons pas faire que payer, et je considère que l'opérateur doit faire les efforts nécessaires pour équilibrer notre budget. Sachez que le budget de l'Aéroport, c'est une dépense de 160 000 €, que nous nous partageons, là aussi, à parité avec le Conseil Départemental. C'est donc 80 000 € de chaque côté. Nous devons faire en sorte de limiter, pour ne pas dire d'effacer, ce déficit-là qui doit être pris en compte par les utilisateurs et notamment par Air France. Nous avons du mal à comprendre leurs comptes, ils ont du mal à comprendre les nôtres, nous sommes à égalité. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet-là.

Une information aussi sur un sujet que nous avons évoqué en Bureau, que suit Philippe GRANIER, qui est important, c'est la candidature que nous avons déposée avec les deux autres Intercommunalités sur le Contrat de Transition Énergétique. Vous savez que nous sommes en démarche PCAET et TEPOS, qui font partie de tous les sigles imprononçables, mais essentiels, dans ce domaine-là. Le diagnostic sur le Plan Climat a été réalisé. Nous avons donc déposé un dossier pour émarger à l'ensemble des financements qui peuvent arriver parce que c'est un secteur sur lequel nous pensons qu'il y a des moyens qui vont être mobilisés sur l'ensemble des sujets. Chaque intercommunalité a sa dominante. Michel TEYSSEDOU est beaucoup sur les aspects d'énergie renouvelable et sur la gestion des déchets. Nous, nous sommes beaucoup sur la performance énergétique des bâtiments, sur la méthanisation, sur les énergies nouvelles également. C'est un dossier sur lequel il faut que nous soyons très présents parce que c'est un enjeu pour notre territoire, et en ce moment cela résonne plus.

Nous nous sommes donc engagés de façon importante dans ce dossier-là.

Je veux vous informer aussi – mais cela a été évoqué par d'autres – sur la concertation à laquelle nous avons été invités, le Maire d'Aurillac, les parlementaires et les autres Présidents d'intercommunalité sur l'organisation de la Direction Générale des Finances Publiques dans le département. Les nouvelles ne sont jamais excellentes dans ces domaines-là. Vous avez vu que la pesée évaluée, ce sont entre 30 et 35 postes qui devraient disparaître à terme. En 15 ans, ce sont 115 postes qui ont quitté le département dans la Direction des Finances Publiques. Quand nous disons qu'il y a un problème démographique, ce n'est pas dû qu'au solde naturel, c'est dû aussi aux petites usines administratives qui ferment les unes après les autres ; c'est plus indolore qu'une usine qui ferme globalement, mais ce sont quand même 115 personnes ; vous multipliez ce chiffre par 2 ou par 3 et vous voyez les impacts sur notre démographie.

Là, c'est un début de concertation, ne trahissons pas les propos des services de l'État. Je pense qu'il y a sans doute des choses à améliorer parce qu'il y a un certain nombre de difficultés sur les territoires. Moi, je ne suis pas intervenu au titre de l'implantation de ces services de l'État sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ; nous ne sommes pas touchés puisque tout est déjà installé sur Aurillac.

Je suis intervenu sur les risques que je vois sur la partie des impôts fonciers, tant en termes de suivi de nos permis de construire – c'est un sujet que nous évoquons en Bureau régulièrement – et du contrôle de la réalisation et de la conformité de ces dossiers d'urbanisme, et sur le suivi des bases, et notamment sur l'implication des services dans les commissions communales ou intercommunales des impôts où nous avons la nécessité de nous pencher sérieusement sur ces évolutions-là si nous voulons vraiment être en phase entre la réalité économique et nos besoins fiscaux.

Ceci dit, nous avons bien compris que la fiscalité locale va être beaucoup transformée, voire complètement chamboulée. Attendons donc de voir comment les choses se présentent. Mais la démarche de concertation est lancée avec des évolutions qui nous annoncent plus de permanences dans des chefs-lieux de cantons qui, aujourd'hui, n'ont a priori pas ou peu de services ; mais quand on a prononcé le mot « permanence », on n'a rien dit. Quelle est la durée de la permanence et qui y sera ? Tout cela reste à la discussion.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction.

Je vous propose que nous prenions notre liasse de délibérations pour rentrer dans le vif du sujet.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Pour ce qui est du groupe A, nous avons mis en groupe A un certain nombre de délibérations importantes.

Pour mémoire quand même parce qu'il y a des délibérations importantes qui sont dans le groupe A, nous avons :

- L'accord-cadre avec ÉCLAT et l'idée d'une convention multipartite avec l'ensemble des partenaires ;
- Les tarifs de l'Aéroport que je viens d'évoquer ;
- La politique du CCSPD (Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ;
- Le Contrat de Ville.

Vous avez tous cela dans vos documents, nous pourrions toujours l'évoquer si vous le souhaitez.

Et puis, vous avez aussi un certain nombre de délibérations importantes liées à la politique du Logement. Vous savez que nous avons une compétence dans ce domaine. C'est très technique, nous avons regroupé ces délibérations en groupe A, vous avez le fichier partagé, vous avez la mission d'utilité sociale, vous avez un certain nombre de délibérations en ce sens.

Nous avons en plus deux modifications que vous avez sur table sur deux délibérations du groupe A :

- La délibération n° 30 qui concerne directement les Communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac. Vous savez qu'au titre de la loi SRU, les communes qui n'ont pas 20 % de logements sociaux sont passibles d'une pénalité. Depuis la loi SRU, la pénalité ne s'est jamais appliquée, ni à Ytrac, ni à Arpajon parce que, dans sa sagesse, le législateur ou l'exécutif trouve toujours des motifs pour exonérer les communes qui sont dans notre cas, c'est-à-dire les communes d'une agglomération qui est plutôt en stabilité, pour ne pas dire en perte de population, pour lesquelles l'objectif est inatteignable ou en tout cas déséquilibrerait complètement les droits à construire sur le département puisque, si la Commune d'Arpajon, par exemple, devait se rendre au taux de 20 %, il n'y aurait plus de droits à construire sur le département pendant 1 an ou 2 puisqu'il faudrait que nous siphonnions l'ensemble des droits à construire, alors qu'il n'y a pas de besoins à ce niveau-là.

Vous avez donc la délibération n° 30 qui est sur table parce que, lorsque nous l'avons préparée en Bureau, nous n'avions pas les références des textes. Nous les avons depuis. Ils sont donc inscrits dans la délibération qui est sur table.

- De même, sur la délibération n°38 qui concerne la gestion du temps de travail au sein de la Collectivité – cela tombe bien que Michelle LABLANQUIE nous rejoigne à ce moment-là –, nous n'avions pas prévu de faire un Comité Technique aujourd'hui. La délibération que vous avez sur table est donc réactualisée avec le visa du Comité Technique d'aujourd'hui. Sachez que les choses se sont passées sans difficulté ; il n'y a eu qu'un vote contre de principe sur le profil encadrant forfaitaire par rapport à un problème de temps de travail.

Voilà les deux précisions que je devais vous donner avant de faire procéder au vote des délibérations du groupe A.

Y a-t-il des remarques sur ces sujets-là ou sur ces délibérations-là ?

Vous verrez que dans le groupe A – j'y reviendrai en fin de séance – il y a les représentations de Patricia BENITO, que nous laissons un peu, pour certaines, pendantes car nous ne savons pas s'il y a quelqu'un qui va représenter Saint-Paul-des-Landes. Ce que je vous propose, c'est de déléguer ces représentations au prochain Bureau, en fonction des événements, pour que nous puissions nous adapter ; nous avons notamment les représentations à la STABUS et à l'ADEPA sur lesquelles il faudrait que nous désignions un représentant de notre Communauté d'Agglomération ; ou alors nous le faisons maintenant. Nous pouvons le faire maintenant. Cela porte sur les délibérations n°31, 32, 33 et 34.

Pour la délibération n°31 qui porte sur la désignation des représentants de la CABA dans divers organismes extérieurs suite à la démission de Madame Patricia BENITO, nous avons quelqu'un à désigner comme administrateur suppléant au GAL qui est présidé par Daniel FABRE.

Qui serait intéressé et volontaire pour siéger à cet organisme ? Ce sont des bonnes volontés que nous cherchons. Nous vous proposerons des noms tout à l'heure en groupe B – c'est pour cela que vous avez les boîtiers – sur la Commission d'Appel d'Offres et la Commission Spécialisée des Marchés parce que, là, il faut que nous soyons strictement en règle. Là, nous avons laissé cela, mais comme l'Élu de Saint-Paul-des-Landes n'est pas là, il faut que nous désignions quelqu'un pour siéger au Groupe d'Action Locale.

Nous avons pressenti Frédéric GODBARGE. Qu'en dit-il ?

M. GODBARGE.- J'instruis souvent des dossiers d'entreprise, je ne peux pas être à la fois au conseil d'administration et rapporteur des dossiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons désigner éventuellement Agnès COURCHINOX. Nous proposons Agnès COURCHINOX, et nous verrons si elle accepte cette désignation.

S'agissant de la délibération n°32 qui porte sur la désignation d'un représentant permanent à la STABUS, nous avons pensé à Christian GASTON pour remplacer Patricia BENITO.

Je note que ces deux propositions sont acceptées. Merci.

Il y a aussi la délibération n°33. Sur la délibération n°33, nous vous faisons une proposition qui reviendra en groupe B pour la désignation à la Commission d'Appel d'Offres, mais la composition de la Commission d'Appel d'Offres est la même que celle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. C'est donc Jean-Luc LENTIER que nous vous proposons pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La dernière désignation, objet de la délibération n° 34, porte sur la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap. Là, nous vous proposons de désigner Jean-Pierre ROUME qui s'était élégamment désisté précédemment et qui retrouve sa place dans cette commission, si personne n'y voit d'inconvénient.

Est-ce que cela pose des difficultés à quelqu'un ? Non. Nous pouvons considérer que ces points sont actés.

Avec ces précisions, je vais mettre aux voix l'ensemble des délibérations du groupe A.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Merci.

Nous allons examiner les délibérations sur lesquelles nous devons délibérer aujourd'hui. La première est une délibération financière. Elle va être rapportée par Daniel FABRE. C'est une décision modificative.

DÉLIBÉRATION N° 39 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2019/01

Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Je vous présente la première Décision Modificative du budget 2019. La présente Décision Modificative 2019/01 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Campings Communautaires, des Transports Urbains et du Centre Aquatique de la CABA.

Sur le Budget Principal, en section d'investissement, des ajustements sont nécessaires concernant l'opération de maîtrise d'ouvrage unique de la Station de Pleine Nature de Mandailles-Saint-Julien. Il s'agit de prendre en considération les avenants intervenus en cours d'exécution des marchés pour leur partie à la charge de la Commune, ainsi que de permettre la rectification d'opérations comptables réalisées en 2018 sur ce chapitre, pour un montant de 24 000 €.

Sur la section de fonctionnement, diverses adaptations sont apportées, notamment afin de prendre en considération les coûts liés à l'enquête publique du PLUi-H, ainsi que les charges attachées aux indemnités dues au titre des dommages de travaux publics, pour 15 000 € à chaque fois.

En matière de subventions versées, le soutien alloué au Budget Annexe des Transports Urbains peut être réduit de 100 000 €, nous en verrons un peu plus tard la raison, celui attribué à l'Association ÉCLAT est par contre augmenté de 20 000 € conformément à l'avenant à la convention présenté ce même jour au Conseil Communautaire. De même, suite à la mise en place de la nouvelle DSP concernant la ligne aérienne qui intègre une troisième rotation journalière, la convention définissant les apports respectifs des partenaires financiers locaux va générer un abondement de la CABA et du Département du Cantal pour faire face au désengagement de la CCI et au plafonnement actuel du soutien régional. La ligne budgétaire ouverte à ce titre est donc abondée de 100 000 €. Enfin, une subvention exceptionnelle de 1 000 € est inscrite en faveur du Comité de Gestion du Boulodrome.

Sur le Budget Annexe de l'Eau, des crédits complémentaires sont nécessaires afin de pouvoir annuler un titre sur exercice antérieur d'un montant élevé suite à l'application d'un dégrèvement pour fuite. Ce dégrèvement concerne un montant de 20 000 €.

Sur le Budget Annexe de l'Assainissement, un ajustement de crédits est nécessaire sur l'opération de maîtrise d'ouvrage unique de la rue du Bois de la Fage à Aurillac. Une nouvelle opération de maîtrise d'ouvrage unique est également créée pour la réhabilitation des réseaux secs à Lalo sur la commune de Yolet.

Sur le Budget Annexe des Campings Communautaires, les crédits inscrits sur la ligne des dépenses imprévues dépassent le taux plafond de 7,5 % et doivent en conséquence être diminués, conformément à une observation formulée par Madame le Préfet du Cantal au titre du contrôle budgétaire. Cet ajustement est de 3 000 €.

Sur le Budget Annexe des Transports Urbains, en symétrie avec le Budget Principal, la subvention d'équilibre peut être diminuée de 100 000 €. En effet, suite à un courrier co-signé par Monsieur le Ministre de l'Économie et par Madame la Ministre des Transports, il a été confirmé que la TVA peut être récupérée sur l'ensemble de nos dépenses taxables et non, comme l'administration fiscale l'exigeait jusqu'alors, sur un prorata de celles-ci.

En effet, les recettes taxables sont désormais analysées dans leur globalité et non tarif par tarif et service par service. Or la déductibilité partielle de cette fraction d'impôt générerait une charge budgétaire qui peut être supprimée et une demande de restitution au titre des périodes antérieures non prescrites a été sollicitée.

Sur le Budget Annexe du Centre Aquatique, des crédits sont nécessaires au chapitre 65 qui n'étaient jusqu'alors pas utilisés, afin de pouvoir traiter les écritures d'arrondi en lien avec le prélèvement à la source.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Voilà, Monsieur le Président, la Décision Modificative qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous avons une bonne nouvelle fiscale pour une fois : 100 000 € de TVA sur le Budget des Transports, c'est la variable la plus importante. Jean-Pierre ROUME a la parole.

M. ROUME.- Cela a été un sacré boulot, cette récupération de TVA. Je veux juste vous rappeler que l'Agglomération est adhérente à une structure qui s'appelle le GART, qui est une structure nationale, qui est le Groupement des Autorités Responsables de Transport, où je représente la CABA et où je suis vice-président d'ailleurs. Via le GART, nous avons pu interpellé la Ministre. Je l'ai fait personnellement lors de rencontres entre le conseil d'administration du GART et le Ministère. Je voulais souligner le travail de Sandra NUGOU avec le GART parce que cela a duré un an et demi à deux ans, cette affaire. Il y avait des distorsions de fonctionnement dans les directions des Finances Publiques et il a fallu cravacher fort pour arriver à obtenir ces récupérations de TVA qui, comme vous le voyez, permettent cette décision modificative. Il n'y a rien d'anodin là-dedans parce que, quand nous pouvons baisser de 100 000 € la dotation du Budget Principal vers un Budget Annexe, c'est quand même une bonne chose. Quand nous avons des soucis – parce que nous avons souvent des soucis dans nos petits départements –, notre force commune ne nous permet pas généralement, juste sur une interpellation, de régler les problèmes. Nous avons déjà eu d'autres exemples à ce niveau-là. Mais quand nous intervenons fortement et quand nous ne lâchons pas le morceau, nous arrivons quand même à avoir des résultats, et il faudra y penser dans l'avenir. Je pense notamment au financement de la ligne aérienne, je pense à beaucoup de dossiers comme cela. Je pense à ce qu'évoquait le Président tout à l'heure sur les suppressions de postes dans les Finances Publiques parce que, à terme, si cela continue comme cela, ce sont les Communes qui vont devoir financer les salariés dans les fameuses Maisons de présence des Trésoreries et des Finances Publiques.

C'est comme cela que ça va se traduire. Je crois qu'il faut arrêter de demander aux collectivités locales de compenser les manques énormes de l'État en la matière et du Gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre.

Je mets la Décision Modificative aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°39 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante, rapportée par Christophe PESTRINAUX, qui porte sur l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement de la ZAC de la Sablière avec la SEBA 15.

DÉLIBÉRATION N° 40 : FINANCES – ZAC DE LA SABLIÈRE – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT
Rapporteur : M. Christophe PESTRINAUX

M. PESTRINAUX.- Merci, Monsieur le Président.

Par délibération du 27 juin 2003 – le 27 juin 2003, c'était quand même il y a 16 ans ; peut-être que certains d'entre vous l'ont votée, en tout cas pas moi –, le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé le bilan de la concertation préalable et autorisé la création de la ZAC de la Sablière. Par délibération du même jour, il a confié à la SEBA 15 l'aménagement de cette ZAC par une convention publique d'aménagement qui a pris effet le 26 août 2003.

Par la suite, plusieurs délibérations ont prorogé cette convention par avenants jusqu'au 3 août 2019. Je ne reviendrai pas sur les diverses procédures contentieuses qui sont à l'origine de ce délai.

Désormais, comme vous le savez, ces mêmes procédures sont purgées de tous recours, mais les délais de réalisation du projet, même si celui-ci est entré dans sa phase finale de réalisation, obligent une nouvelle prorogation de la convention, d'autant plus qu'au terme de celle-ci, il faudra procéder aux opérations administratives et comptables de liquidation de la ZAC.

Ainsi, cet avenant permettra de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Il faut noter qu'en vertu de l'article L.1524-5, alinéa 11, du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs CHAUSI, représenté par Monsieur TIBLE, CORNET, représenté par Madame GINEZ, MATHONIER, ROUSSY, TIBLE et moi-même, qui sommes représentants de collectivités au sein du Conseil d'Administration de la SEBA 15, ne sommes pas considérés comme étant intéressés à l'affaire et de ce fait pouvons prendre part à la délibération.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Cela fera 20 ans, de 2003 à 2023, pour mémoriser la longueur de l'opération. Les choses vont être bouclées d'ici là.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je vais la mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°40 est adoptée à l'unanimité.

Christophe PESTRINAUX garde la parole pour présenter un contrat important sur lequel il travaille beaucoup avec Angélique BRUGERON, c'est le Contrat du Territoire d'Industrie Figeac-Aurillac-Rodez. Vous allez tout savoir là-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 41 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONTRAT DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE FIGEAC-AURILLAC-RODEZ
Rapporteur : M. Christophe PESTRINAUX

M. PESTRINAUX.- Merci à nouveau, Monsieur le Président.

Territoire d'Industrie, si on dit que c'est un mécanisme qui va permettre de re-flécher des budgets déjà existants sur des opérations industrielles à venir, on en a quasiment tout dit, mais il faut quand même que je rentre un peu dans le détail.

Ont été identifiés au niveau national 141 Territoires d'Industrie. A la base, il y en avait 124 ; il y en a aujourd'hui 141, parmi lesquels le Territoire Figeac-Aurillac-Rodez, et ici on pourrait dire Territoire Aurillac-Figeac-Rodez.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté de reconquête industrielle des territoires, comme je viens de vous le dire. Nous avons la particularité d'être sur deux régions différentes : l'Occitanie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et vous verrez dans la suite que cela induit des réunions supplémentaires de pilotage pour un dispositif qui doit être efficient très rapidement. C'est parfois un peu compliqué. D'ailleurs, à ce sujet, je tiens à remercier les services de la Communauté d'Agglomération qui sont tout à fait réactifs parce que, parfois, nous avons des réunions qui se calent le jeudi pour le lundi qui suit. Ce n'est pas toujours évident. L'essentiel, c'est d'avancer.

Le pilotage de ce dispositif est confié aux Présidents des Conseils Régionaux, aux Présidents des Intercommunalités et aux industriels au niveau de chaque territoire.

L'État a identifié quatre projets majeurs pour accompagner le développement de ce secteur :

- recruter,
- innover,
- attirer des projets
- et simplifier.

Concernant plus spécifiquement le territoire Aurillac-Figeac-Rodez, qui est composé de 15 EPCI, un projet de contrat a été élaboré – vous l'avez en annexe à la délibération – en vue d'une signature qui devrait se faire fin juillet, mais la date n'est pas encore calée.

Il vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et des fonds déjà préexistants ; cela veut dire qu'en fait, cela ne génère pas d'euros supplémentaires de subventions. Au global, j'ai fait le calcul, je ne sais pas s'il est tout à fait exact mais je pense qu'il y a à peu près 1 milliard 400 M€ qui viennent de divers organismes et qui sont mobilisés sur cette démarche Territoire d'Industrie.

Le contrat qui doit nous lier précise les modalités de gouvernance et de pilotage local, avec un comité de pilotage interrégional, co-présidé par des binômes élus et industriels, qui représentent à la fois la partie Occitanie et la partie cantalienne du territoire, deux comités de pilotage locaux, l'un pour la partie Occitanie et l'autre pour la partie cantalienne, composés d'un représentant de chaque intercommunalité et coprésidés par des binômes mêlant élus et acteurs économiques. En ce qui nous concerne, l'élue c'est Angélique BRUGERON et l'acteur économique, c'est Aurélien LAFON, le Directeur Général de l'entreprise Europe Service.

Ce contrat que vous trouvez en annexe à la délibération, c'est un contrat évolutif ; c'est-à-dire qu'il va être signé fin juillet, mais cela ne veut pas dire que des projets ne pourront pas se greffer dans l'avenir sur ce dispositif qui doit durer trois années.

Il précise les projets et actions issus de la partie cantalienne du Territoire d'Industrie, certains qui sont en partenariat avec l'Occitanie et d'autres qui sont vraiment propres à notre territoire.

Vous avez les thématiques qui sont articulées autour des quatre axes dont je vous parlais tout à l'heure :

1) Recruter, à travers :

- le développement de l'offre de formation professionnelle,
- le développement du Pôle d'excellence Cybersécurité sur Aurillac,
- et le développement du Campus des Métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

2) Innover, par les actions suivantes :

- la consolidation de la filière agroalimentaire cantalienne et le soutien à des projets collectifs,
- accompagner les projets d'investissements industriels du territoire,
- accompagner la transition énergétique.

3) Agir au niveau de la stratégie d'attractivité sur différents points :

- aménagement des parcs d'activités économiques. Cela, c'est le gros budget, puisque sur le 1,5 milliard d'euros, il y a plus de 500 M€ qui sont fléchés sur les parcs d'activités économiques ;
- intervenir au niveau des infrastructures, de l'accessibilité et de la mobilité. Nous sommes tout à fait concernés avec la RN 122, la ligne aérienne, le très haut débit et la téléphonie mobile.

4) La simplification des procédures administratives, notamment sur l'environnement.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux dire sur le contrat que nous devons signer pour le Territoire d'Industrie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christophe. Vous le voyez, c'est un sujet à enjeux, non pas en masse financière globale, mais en capacité pour notre territoire à capter les crédits ; s'ils viennent chez nous, ils n'iront pas ailleurs, mais si nos projets sont bons pourquoi n'aurions-nous pas ces crédits-là ? A l'écoute des dossiers, vous avez compris que certains sont strictement CABA. Il y a des dossiers plus « entreprises » via la CCI. Chacun essaie de présenter ses projets, notamment au point de vue du caractère industriel avec tous les projets qui sont nombreux et qui sont importants, d'évolutions d'entreprises du bassin, qui pourraient être accompagnés dans ce domaine-là.

Je crois que c'est quelque chose qu'il faut que nous saisissons avec la complexité d'être à cheval sur deux régions, mais cela c'est notre lot permanent. Cela demande effectivement beaucoup de travail, mais nos projets existent, nous les transmettons et nous verrons comment les choses évoluent, mais soyons optimistes.

M. PESTRINAUX.- Nous ne pouvons que gagner.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà. Nous n'avons rien à perdre. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette opération-là ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 42 est reportée dans la mesure où Angélique BRUGERON nous indique que le dossier ne peut pas passer dans un calendrier convenable au niveau de la Région. C'est une délibération qui réaffecte des crédits sur deux opérations qui étaient inscrites au Contrat Ambition Région, l'une sur le projet de tourisme aérien et l'autre sur un deuxième projet sur la commune de Giou. J'avais vu cela avec Frédéric GODBARGE en son temps. Il y a donc deux projets qui sont mis en remplacement. C'est sur ces questions-là qu'il faut qu'il y ait encore un peu de travail.

Par ailleurs, il y aura, pour votre information, un bonus complémentaire, au moins du même montant, qui viendra pour l'année 2020. Il y a donc d'autres projets qui pourront être pris en compte soit dans le CAR, soit dans le dispositif « Bourgs centres » pour les communes qui sont dans ce domaine-là, c'est-à-dire Naucelles, Ytrac, Arpajon-sur-Cère et Jussac. Nous reprendrons cette délibération au Conseil de rentrée.

Ensuite, nous avons nos rapports annuels. Le premier concerne le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. C'est Alain BRUNEAU qui va nous en faire part.

DÉLIBÉRATION N° 43 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2018

Rapporteur : M. Alain BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Je vais commenter les images qui vont être projetées à l'écran. C'est un rapport récurrent, comme l'a dit le Président.

Nous allons commencer par parler du Bureau d'études qui est composé de 6 agents, qui est quand même un élément important puisqu'il est à la source d'un certain nombre de projets et d'interventions.

Il comprend :

- trois techniciens ;
- un agent chargé de la modélisation qui est important au niveau du schéma directeur d'alimentation en eau potable ;
- un agent pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

D'autre part, un agent du service Autorisations du Droit des Sols assure à environ 30 % de son temps de travail la partie urbanisme en donnant les avis techniques Eau et Assainissement sur les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Ce Bureau d'études travaille :

- sur les projets de voirie et réseaux divers eau et assainissement ;
- sur la modélisation du réseau d'alimentation en eau potable et sur les réseaux d'assainissement ;
- sur les instructions des documents d'urbanisme ;
- sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Sur les projets VRD Eau et Assainissement, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a eu 54 études en 2018 sur 19 communes différentes, et que ces études sur ces communes ont généré 1,8 M€ de travaux, aussi bien en adduction en eau potable qu'en eaux usées.

En suivi de chantiers, il y a 30 chantiers qui ont été suivis en complément des contrôleurs de travaux dont nous allons parler tout à l'heure.

Voilà pour ce qui concerne les grandes lignes de l'activité du Bureau d'études.

Sur l'urbanisme, vous avez les colonnes et après les lignes par communes pour les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables et les permis d'aménager.

Simplement, nous constatons une diminution assez sensible des permis de construire puisque nous passons de 284 en 2017 à 217 en 2018.

Par contre, il y a une augmentation sur les certificats d'urbanisme opérationnels, dont le nombre passe de 113 à 139.

Par ailleurs, il y a une diminution des déclarations préalables dont le nombre passe de 175 à 155.

Par contre, pour ce qui concerne les permis d'aménager, il y en a eu 11 en 2017 et 11 en 2018.

Enfin, tout en bas, en dessous du tableau, vous avez les demandes de renseignements et d'instruction des travaux qui ont été au nombre de 1 530 en 2018 ; c'est en constante augmentation depuis 2015.

Concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif, la première colonne du tableau concerne les contrôles des installations existantes. Il y a eu 81 contrôles en 2018, alors qu'il y en avait eu 67 en 2017.

Pour les installations neuves, il y a eu 47 contrôles en 2018, il y en avait eu 54 en 2017.

En sachant qu'il y a eu 26 avis de conformité favorables et 3 avis de conformité défavorables.

Cela nous donne une synthèse sur le tableau qui s'affiche à l'écran.

Sur les contrôles réalisés en 2018, vous avez :

- * 14,8 % des contrôles qui sont en niveau A. Il y a une nette diminution puisqu'en 2017, nous étions à 22,4 %.

- * 21 % des contrôles qui sont en niveau B. Là, il y a eu une augmentation puisque nous étions à 16,4 % en 2017.

- * Une stagnation pour les contrôles en niveau C, autour de 45,7 %.

- * En niveau D1 qui est quand même un niveau pas très encourageant pour l'environnement, nous sommes à 3,7%, alors que nous étions à 7,5 % en 2017.

- * En niveau E, qui est un niveau encore moins bien que le niveau D1 puisque le niveau E, c'est le niveau où il n'y a pas d'installations, là nous sommes presque à 15 %, alors que nous étions autour de 10 % en 2017.

A droite, vous avez la colonne avec le classement général des installations du territoire. Là, il n'y a pas une évolution sensible d'une année sur l'autre. Vous voyez qu'il y a quand même un quart des installations d'assainissement non collectif qui sont en niveau A, c'est-à-dire qui ne posent aucun problème. Vous en avez 14 % en niveau B, où là il n'y a pas de problème non plus d'environnement, ni de voisinage.

Le plus important, c'est le niveau C où nous avons 35 % des installations, où là cela commence à poser quelques soucis pour l'environnement et éventuellement le voisinage.

M. LE PRÉSIDENT.- Le pourcentage est important.

M. BRUNEAU.- Ensuite, nous passons au tableau du prix total de l'eau.

Pour une consommation en référence nationale de 120 m³ par ménage, le mètre cube d'eau non assaini était, en 2018, à 2,13 €, en sachant qu'il était à 2,07 € en 2017. Soit une augmentation de 2,81 %. En 2017, l'augmentation était de 2,99 %.

Pour le mètre cube assaini, nous sommes à 4,36 € en 2018, pour 4,26 € en 2017 ; soit 2,29 % d'augmentation, contre 2,40 % en 2017. Vous voyez qu'en 2018, nous avons légèrement atténué l'augmentation que nous mettons constamment sur ces tarifs.

Pour poursuivre sur le secteur Eau, nous pouvons considérer le tableau des ressources sollicitées en 2018.

On peut remarquer qu'il y a eu une diminution de 332 000 m³ sur le volume total produit par les pompes, d'où des économies d'énergie malgré tout. Mais, par contre, cette diminution a été compensée en grande partie par le volume produit par les sources en supplément à hauteur de 225 000 m³ ; cette production ne demande pas de consommation d'énergie.

Le volume total annuel prélevé a diminué de 107 000 m³ en 2018 par rapport à 2017, en sachant qu'il y a eu quand même des faits marquants en 2018 :

- Notamment en janvier, une crue importante de la Cère et de la Jordanne qui nous a amenés à arrêter les pompages dans les puits de Velzic et de La Prade puisque c'était tout à fait antinomique avec une bonne qualité de l'eau distribuée ;
- En avril 2018, ont été mis en place les 550 pré-localisateurs acoustiques de fuites essentiellement sur Aurillac et dans une moindre mesure sur Arpajon. Nous en avons parlé précédemment.
- En octobre, il y a eu les travaux d'interconnexion du grand réseau d'Aurillac et du réseau de Labrousse.
- Il y a eu aussi, en octobre, les travaux de confortement de la traversée de la Jordanne avec la grosse canalisation de Velzic qui approvisionne les gros réservoirs d'Aurillac. Cette canalisation, au pont de Mousset, avait été mise à l'air pratiquement au moment du principal étiage ; nous avons donc profité de l'étiage de la Jordanne pour intervenir dessus avec l'accord évidemment des services de l'Environnement et de la DDT.

Là, vous avez un tableau qui montre la production d'eau et le rendement. Vous avez cela par unités de production.

Le rendement moyen est de 75,05 %. Cela représente une amélioration de 1,3 % par rapport à 2017. On peut voir notamment que, sur le grand réseau qui représente quand même les trois quarts de notre production, nous avons un rendement proche de 75 % ; ce qui est quand même significatif puisque c'est là où il y a le plus d'eau qui circule dans les canalisations.

Ensuite, nous pouvons considérer le taux de conformité des analyses. Nous avons une carte qui évolue chaque année, en sachant qu'en 2018, il y a eu un taux de conformité bactériologique de 99 %, soit 1 % de plus qu'en 2017.

Nous avons un taux de conformité de 99 % pour les autres paramètres physico-chimiques. Nous sommes quand même assez proches des 90 ou 95 % de taux de conformité sur l'essentiel de nos communes.

Pour ce qui concerne le service de l'eau, il y a l'activité du Pôle Exploitation, avec :

- D'une part la cellule Exploitation qui a en responsabilité les 850 kilomètres de réseau de distribution.

Elle s'occupe des ventouses et des réducteurs de pression.

Elle améliore les rendements par les recherches de fuites. 216 fuites ont été détectées et réparées en 2018.

- D'autre part, la cellule Production, qui est à la base puisque c'est elle qui s'occupe des 80 sites de production (captages, puits, forages, prises d'eau superficielle).

Elle entretient les 123 réservoirs de stockage – ce qui n'est pas rien – qui vont de quelques mètres cubes à 4 000 m³ pour les plus gros sur Aurillac.

Elle s'occupe du suivi de la qualité. Elle a notamment réalisé 770 tests en autocontrôle.

Il y a 143 sites d'exploitation à entretenir, à moderniser et à optimiser.

- Et enfin la cellule Branchement qui, elle, est la plus proche des usagers puisqu'elle assure la relève des 21 700 compteurs abonnés avec pratiquement 100 % de double relève en 2018.

Elle a assuré l'ouverture de 92 concessions en 2018, soit 10 de plus qu'en 2017.

Elle assure le renouvellement du parc de compteurs qui a un peu diminué, puisque nous avons renouvelé 1 000 compteurs de moins qu'en 2017 mais cela s'explique par le fait que le renouvellement commence à s'atténuer puisque nous sommes déjà dans des compteurs un peu moins anciens.

Elle assure le déploiement de la radiorelève aussi bien sur les sites de production que sur les sites de stockage. Fin 2018, nous avons 95 % du parc qui est équipé en radiorelève.

Nous pouvons considérer maintenant le pôle Travaux du Centre Technique Communautaire.

Il y a 13 agents, 3 contrôleurs et un responsable.

Leur activité a été recentrée sur les missions essentielles d'entretien et de réparation des réseaux d'eau et d'assainissement.

C'est le secteur Travaux qui a pour mission le suivi de tous les travaux sur la CABA concernant la pose de canalisations AEP et EU, sur des marchés publics CABA, des lotissements communaux, des lotissements privés, ou des travaux réalisés sur les communes.

C'est quand même un pôle important puisque c'est lui qui permet d'assurer la conformité de toutes les nouvelles canalisations et les nouveaux branchements réalisés sur la Communauté d'Agglomération.

Quelques chiffres en 2018 pour ce qui concerne le pôle Travaux.

Il y a eu 66 branchements au total, soit 22 de moins qu'en 2017, pour ce qui concerne l'eau.

Pour l'assainissement, il y a eu 36 branchements, soit 7 de moins qu'en 2017.

Au niveau de la réhabilitation des branchements en plomb, il y en a eu 16 qui ont été réhabilités en régie, soit le même nombre à peu près qu'en 2017. Par contre, dans le cadre du marché avec STAP 15, on en a fait moitié moins qu'en 2017 puisque l'entreprise chargée de ces marchés avait par ailleurs d'autres travaux à réaliser aussi urgents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

En faits marquants sur 2018, en moyens humains, nous avons recruté un agent en interne pour les enquêtes, pour les travaux, puisqu'il faut faire les enquêtes notamment sur les branchements en plomb, approvisionner le Bureau d'études et assurer les travaux en régie. Cet agent fera partie de la nouvelle cellule SIG qui sera opérationnelle en 2019, avec deux autres agents.

Nous pouvons passer au secteur de l'assainissement collectif.

Nous avons toujours, en 2018, 39 agglomérations d'assainissement, dont celle de Souleyrie qui représente 57 300 équivalents habitants et les autres STEP qui représentent 23 200 équivalents habitants, soit 29 % du potentiel d'épuration, avec :

- une station de 5 300 équivalents habitants,
- une station de 3 850 équivalents habitants,
- trois stations qui vont de 1 000 à 1 500 équivalents habitants,
- 13 stations qui collectent entre 200 et 1 000 équivalents habitants
- et 20 stations qui collectent moins de 200 équivalents habitants.

C'est-à-dire que, malgré tout, nous avons un certain spectre au niveau de l'importance des stations d'épuration, en sachant que nous avons différents systèmes d'épuration qui sont représentés dans ces différentes stations.

Pour ce qui concerne les réseaux, nous avons toujours à peu près la même proportion entre le séparatif et l'unitaire avec pratiquement 80 % de séparatif.

Nous avons 413 km de réseaux.

Nous avons 73 déversoirs d'orages.

Nous avons 47 postes de relèvement, dont 45 % sur l'agglomération de Souleyrie.

En sachant que la plupart de ces installations sont équipées pour l'auto-surveillance.

Nous pouvons maintenant considérer les orientations stratégiques du secteur de l'assainissement collectif.

Vous avez, en haut du schéma, l'état des lieux qui, lui, est fonction de l'évolution de la répartition de la population, des évolutions réglementaires qui sont d'ailleurs assez « évolutives » justement et des contraintes budgétaires, en sachant que nous avons quand même un tiers des stations qui ont plus de 25 ans.

Sur la partie gauche du tableau, pour ce qui est de la stratégie ponctuelle à court et moyen termes, ce sont d'une part les travaux d'amélioration. Je vous donne un exemple : le changement, dernièrement, de la pouzzolane au piège à cailloux de la station d'épuration de Saint Simon. Ce sont d'autre part des renouvellements ponctuels, par exemple au niveau de la station de Mandailles Bourg ou de la station de Vézac Bourg. Enfin, évidemment, nous ne pouvons pas y échapper, c'est également la mise aux normes du système de Souleyrie sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

Dans la colonne de droite, vous avez la réflexion prospective menée en marge du PLUi avec, au niveau global, sur les moyen et long termes, la poursuite de l'optimisation de la télégestion qui est quand même importante puisqu'avec notre territoire étendu et le nombre de stations il est bien évident que cela peut éviter des déplacements pour pas grand-chose. Ensuite, vous avez la stratégie par secteur pour les moyen et long termes. C'est la stratégie par bassin versant, qui a permis, dans les années passées, de traiter la plupart des stations et des réseaux de la Vallée de l'Authre et qui, après les études, permettra demain de traiter le bassin versant de la Cère.

Vous avez à l'écran les résultats d'exploitation en quelques chiffres :

- * 50 km de réseaux curés pour 100 tonnes de matières de curage extraites (soit 12,1 % du linéaire de réseaux) ;
- * 80 interventions suite à des plaintes d'usagers ;
- * 3 campagnes de dératisation ;
- * 200 interventions d'entretien préventif et curatif sur les postes de relèvement ;
- * 700 interventions (hors Souleyrie) sur les stations d'épuration, principalement pour le soutirage des boues ;
- * 516 contrôles de raccordement ;
- * 120 interventions environ pour les autres services, notamment les interventions sur l'aire des gens du voyage, le service de traitement des déchets ménagers et assimilés, le nettoyage des bouches à clé et d'autres interventions pour le service de l'eau ;
- * Plus de 2 800 heures d'exploitation, hors station de Souleyrie ;
- * 100 % des boues traitées de façon conforme à la réglementation.

Pour ce qui est des performances épuratoires sur la station de Souleyrie :

- * La station actuelle de Souleyrie remplit toutes les obligations en matière d'auto-surveillance.
- * En 2018, les rejets de la station de Souleyrie sont conformes au regard du PC 95 %, soit 27 856 m³/jour.
- * Sur l'ensemble des bilans d'auto-surveillance de l'année, il a été estimé que 5 % de la charge polluante annuelle était rejetée au déversoir d'orage de la STEP.
- * Sur les eaux traitées, la station de Souleyrie a affiché en moyenne de très bonnes performances sur l'année 2018. Mais il n'empêche qu'il y a l'obligation de la mise aux normes de la station notamment pour les temps de pluie.

Pour ce qui est des performances épuratoires sur les autres stations :

Sur les 38 autres stations :

- 30 présentent des rejets conformes ;
- 5 ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet puisqu'il y a impossibilité d'effectuer une mesure de débit en sortie ;
- 3 sont en rejets non conformes (contre 5 en 2017, 4 en 2016 et 9 en 2015). Il y a donc une légère amélioration.

Sur la carte qui s'affiche à l'écran, on voit que trois stations sur Mandailles et Vézac sont en rouge. Elles vont faire l'objet d'une réhabilitation.

Pour ce qui concerne les études et les travaux, cela concerne évidemment la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie. Je ne vous fais pas tout l'historique. Je prends simplement la dernière ligne : 2019, consultation pour les marchés sur la station et les réseaux, en sachant que la remise des offres de base devait se faire à la mi-mai pour ce qui concerne la station d'épuration elle-même et à la fin du mois de mai pour ce qui concerne les réseaux, du carrefour de Verdun jusqu'à la station pour Aurillac, et puis du camping d'Arpajon jusqu'à la station pour Arpajon.

Les premières approches sont assez préoccupantes, mais enfin nous attendons les analyses complètes du Bureau d'études et de nos services pour savoir exactement où nous en sommes, mais enfin nous ne profitons pas d'une conjoncture très favorable pour ce qui concerne les prix en tout cas.

J'ai été un peu long parce qu'il y a quelques pages que j'ai voulu garder malgré tout parce que cela fait quand même état du travail quotidien des 80 agents des secteurs de l'Eau et de l'Assainissement.

Je remercie également les services dans leur ensemble pour la qualité de ce rapport, en sachant que le rapport exhaustif, avec les annexes, fait 140 pages.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Alain, pour le travail sur ce rapport et merci aux équipes effectivement. Vous le voyez, c'est dense. Elle n'apparaît pas là, mais c'est aussi une action que nous conduisons cette année, je veux parler de la réflexion avec la Communauté de Communes de Cère et Goul. Nous sommes activement en relation avec eux pour examiner les différents aspects à la fois sur l'eau et sur l'assainissement. Les réunions se suivent. A l'automne, nous devrions avoir une vision un peu globale de tout cela. Mais pour l'instant nous intervenons, sans difficulté et à la satisfaction des collègues de Cère et Goul, à la facturation à la prestation ; ce qui est le plus simple dans un premier temps, tant que nous ne savons pas comment les choses vont se présenter globalement.

M. BRUNEAU.- Pour le moment, nous intervenons uniquement sur la production, c'est-à-dire sur les sources et les réservoirs et sur trois communes.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est cela. C'est donc à suivre.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Nous prenons acte de ce rapport si tout le monde veut bien en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 43.

Nous enchaînons avec le rapport sur l'élimination des déchets. C'est Philippe GRANIER qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 44 : ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2018

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018, même si nous sommes en 2019 ; il y a toujours un décalage.

Je vous rappelle que ce document visuel sera mis à disposition des communes qui le souhaitent pour le présenter aux Conseils Municipaux. Cela vous évitera de consulter en détail le dossier qui, là aussi, peut être relativement important. Ce sera plus facile pour vous, pour la présentation de ce rapport.

J'ai quatre chapitres à vous présenter :

- un chapitre sur la collecte, dans lequel on retrouve la collecte en porte-à-porte, la collecte en apport volontaire et la collecte en déchetterie ;
- un chapitre sur le traitement des déchets ménagers avec le centre de pré-tri ;
- un troisième chapitre sur la post-exploitation du centre de Tronquières ;
- le quatrième chapitre étant sur la réduction des déchets.

Par ailleurs, à la fin, vous avez une petite annexe qui vous donne les résultats par commune et par habitant. Vous pourrez ainsi vous comparer à vos petits camarades.

1^{ère} partie : La collecte

Je vous indique les faits marquants au niveau de notre collecte en 2018. Depuis 2016, nous avons une diminution de la collecte des O.M. puisque nous sommes à moins 7 % par rapport à 2017 ; ce qui est très bien. Nous sommes encore bien en deçà des objectifs qu'il nous faudra atteindre puisqu'avec les orientations que l'État nous a fixées, ce n'est pas 7 % de réduction qu'il faudrait que nous fassions, c'est beaucoup plus ; je ne veux pas vous donner de chiffre, mais il faudrait presque diviser par 2 nos tonnages d'ici quelques années.

Sur la partie « collecte sélective » sur Arpajon et Aurillac, nous voyons que c'est moins 100 tonnes sur 2018 par rapport à 2017. Je ne vais pas trop commenter cette diminution parce que je pense que c'est lié à un petit dysfonctionnement qui a bloqué un peu la collecte et qui a fait que nous avons ces moins 100 tonnes. J'ose espérer que cette diminution ne se reproduira pas, mais j'ai quelques doutes.

Sur la collecte en apport volontaire, vous avez quelques chiffres.

On voit que nous avons des progressions. Pour le verre, c'est très bien, ce n'est jamais assez, parce que, pour le verre, nous pouvons considérer que nous avons encore à peu près 8 kg par an et par habitant qui finissent dans la poubelle noire, je le répète tous les ans, mais c'est toujours le cas. Là aussi, nous pouvons voir ce point avec nos administrés ; il faut que nous leur demandions de faire encore des efforts ; c'est bien mais ce n'est pas suffisant.

Pour ce qui est de la collecte des journaux, on peut dire que nous nous sommes remis à lire ; nous avons une baisse de la collecte en 2017 ; visiblement, nous avons une progression de 4,6 % sur 2018 ; nous avons laissé tomber les tablettes pour retrouver nos journaux...

Pour ce qui est de la collecte des emballages, c'est stable.

Donc, dans l'ensemble, nous avons une petite progression des collectes en apport volontaire.

En ce qui concerne les collectes en déchetterie, là, je ne vais pas vous commenter chacune des lignes. On voit globalement que nous avons une baisse de 800 tonnes. Si vous prenez la ligne « gravats », vous allez quasiment trouver les 800 tonnes. Il est donc très bien que nous n'ayons pas des gravats qui arrivent de façon conséquente en déchetteries parce que cela pèse relativement lourd et cela pénalise la collectivité. C'est assez curieux parce que je ne pense pas que nous ayons eu des administrés qui fassent pour 800 tonnes de travaux en moins comme cela ; je pense que ce sont quelques entreprises qui se sont fait remonter les bretelles et qui, du coup, ne nous ont pas amené les déchets.

Au niveau des DEEE, nous avons les différents types d'appareils électroménagers. Là aussi, nous avons une progression de nos collectes pour ce qui est du gros électroménager blanc, froid ou pas froid et pour ce qui est des machines à laver respectivement de + 12,8 % et de + 15,5 %.

Pour ce qui est des écrans, nous avons eu une diminution de la collecte. L'effet « coupe du monde » n'est pas passé par là parce qu'habituellement, nous avons des progressions à ce moment-là.

Dans l'ensemble, malgré tout, puisqu'il y a le petit électroménager, les appareils photo ou autres appareils qui ont enregistré une progression, nous avons progressé de 10,2 % en moyenne sur la collecte de ces DEEE.

2^{ème} partie : Le traitement des déchets ménagers

Là, sur le traitement des déchets ménagers, nous allons parler du Centre de pré-tri et du Centre de tri du SYDED du Lot.

Vous allez trouver un peu toutes les références et tout ce que nous avons fait avec nos amis du SYDED du Lot sur les différents matériaux.

Dans la partie « répartition des flux », l'Association OXYGÈNE avec qui nous travaillions, qui est aujourd'hui remplacée puisque nous avons tout repris en régie, était passée de 68 tonnes de cartons à 96 tonnes de cartons. Aujourd'hui, avec ce qui a été mis en place, nous espérons que nous arriverons à rester sur ces chiffres-là, voire progresser.

Sur les cartons en déchetterie, là aussi nous voyons l'évolution.

C'est assez stable, il n'y a pas de grosses évolutions. Les évolutions, c'est à la marge dans l'ensemble.

Quant aux refus, c'est pareil, cela se joue aux alentours de 32 tonnes sur les éléments au niveau des variations. C'est à la marge.

Par ailleurs, sur le traitement des déchets ménagers, là nous allons retrouver un peu le détail des volumes en acier, aluminium, petits cartons, plastiques. Quand vous trouvez des Mix PET foncé et des Mix PET clair, tout cela, ce sont les plastiques d'emballages, mais je vais vous faire grâce de tous ces détails un peu barbares. Vous pouvez voir la répartition de ces différents matériaux sur ce tableau.

3^{ème} partie : La post-exploitation du centre de stockage de déchets de Tronquières

Sur cette partie-là, je l'ai rappelé en Commission Environnement, nous avons une commission qui se réunit régulièrement entre la Préfecture, les riverains et nous-mêmes. Nous avons décidé de ne plus réunir cette commission sauf si une des parties en faisait la demande. Cette commission ne s'est pas réunie parce qu'à ce jour, il n'y a plus de difficultés sur ce site, si ce n'est nos petits voisins qui, parfois, font que nous avons des difficultés. Mais, bon, cela, c'est un autre chapitre pour un autre Vice-Président.

4^{ème} partie : La réduction des déchets à la source par le compostage

Il faut souligner la partie intéressante du compostage parce que, là, nous pouvons encore travailler. Nous avons à ce jour 2 533 composteurs sur le territoire. Nous les retrouvons répartis sur les différentes communes. Nous nous apercevons que les parties urbaines sont quand même celles qui progressent le plus ; c'est logique parce que, dans les zones rurales, on a tendance plutôt à faire un tas au fond du jardin et à ne pas déclarer qu'on composte. Mais, bon, là aussi, il est très bien de voir que cela progresse. Il faut que nous encourageons nos administrés à poursuivre là-dessus.

Enfin, nous avons le fameux détail commune par commune où nous allons retrouver les équivalents kilos/an par habitant.

Je ne vous ai pas présenté ce que nous avons présenté en Commission Environnement, c'est-à-dire les fameux graphiques où nous retrouvons toujours la Commune de Mandailles en tête pour ce qui est du verre. Cela n'a pas changé ; elle est toujours le grand leader incontesté de la Communauté d'Agglomération sur ce point... Je vais m'arrêter là-dessus. Si vous voulez des éléments beaucoup plus précis, nous vous les donnerons.

Voilà, vous voyez finalement ce fameux tableau sur la quantité de verre collectée par commune, où Mandailles est en tête.

M. LE PRÉSIDENT.- Et avec l'inauguration, cela va encore augmenter les statistiques parce que nous avons consommé un peu nécessairement...

M. GRANIER.- Dans l'ensemble, nous avons eu une diminution de nos O.M. C'est très bien, il faut que nous poursuivions là-dessus parce que nous aurons à payer très, très cher dans les années à venir pour ce qui est de l'enfouissement si nous continuons à enfouir nos déchets. En tout cas, il faut que nous arrivions à diminuer notre production de déchets. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe. C'est un dossier important et un dossier qui n'est pas stabilisé. Vous voyez toutes les évolutions dans ce domaine, que ce soit au plan international, au plan national, dans notre réglementation avec la TGAP qui est en perspective devant nous.

Nous avons l'obligation de passer à l'extension des consignes de tri, et les études que nous avons nous font approcher les surcoûts, notamment pour faire en sorte que tous les plastiques soient traités de façon indifférente ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Tout cela nécessite des études approfondies de façon à sécuriser à la fois notre système de collecte et l'économie de l'ensemble. Sachez que nous sommes dans un domaine qui est spéculatif de plus en plus, notamment sur les filières aval sur les déchets ; lorsque nous avons, comme c'est le cas aujourd'hui, les Chinois qui arrêtent de demander du carton, le cours du carton s'effondre ou bien c'est le cours du plastique qui s'effondre, et donc très rapidement, nous pouvons avoir des schémas économiques qui sont mis en cause. C'est vraiment une difficulté. Aujourd'hui, il n'y a pas de prix dans le domaine des déchets. Nous avons une étude qui avait été financée par le SMOCE sur la dimension des déchetteries-ressourceries qui s'appuyait sur un marché. Ce marché-là, aujourd'hui, il n'existe pas. Il reviendra peut-être demain. Mais c'est réellement une vraie difficulté pour avoir une visibilité sur ce secteur-là.

Tout cela fait partie aussi de notre contrat de transition énergétique parce que, derrière, il y a cette dimension-là. C'est un sujet que nous suivons de très près et qui restera – même s'il l'a toujours été – un sujet de préoccupation à la fois en termes environnementaux évidemment, mais aussi en termes économiques et en termes de process.

S'il n'y a pas de remarques sur ce rapport, nous en prenons acte.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 44.

Nous enchaînons avec la délibération concernant l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH sur les zones AMII Auvergne. C'est Jean-Paul NICOLAS qui nous présente cela. C'est une délibération qui vient régulièrement, sur laquelle nous allons pouvoir faire le point sur ces dossiers. Jean-Paul, si tu veux bien, tu peux présenter la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 45 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION – AVENANT – CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DÉPLOIEMENTS FTTH – ZONES AMII AUVERGNE

Rapporteur : M. Jean-Paul NICOLAS

M. NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, c'est une délibération qui revient à notre Conseil Communautaire, mais cela me donne aussi l'occasion de réexpliquer un peu ce qu'est le déploiement sur la collectivité CABA et plus largement sur les collectivités parce que je voudrais dire qu'il y a deux systèmes de déploiement sur notre territoire

Il y a d'une part un déploiement sur le territoire cantalien, mais aussi sur l'ensemble des 4 départements de la Région Auvergne puisque nous ne sommes pas les seuls concernés par ce schéma-là. Il y a aussi les 6 communautés de la Région Auvergne qui avaient été retenues à l'époque + la Ville de Saint-Flour. Cela, je précise bien que c'est pour le schéma de déploiement en zone AMII.

Je réexplique ce qu'est la zone AMII parce que j'ai souvent des retours par rapport à cela. C'est tellement compliqué que les gens n'ont pas tout saisi. Je me permets donc aujourd'hui de faire un petit rappel par rapport à cela pour expliquer correctement la chose. Cette zone AMII a été lancée par l'État ; c'est un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement. Cela, c'est une réflexion qui avait eu lieu en 2011. En 2012, il y a eu une mise sur le marché, et le seul opérateur qui a répondu, c'est Orange. Nous sommes donc aujourd'hui avec l'opérateur Orange du fait de cet Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement. La CABA est concernée par ce déploiement. C'est donc Orange, et lui seul, sur ses fonds propres, qui déploie la fibre sur notre territoire. Cela, je le précise parce que cela va concerner les 25 communes de la CABA. A l'origine, c'étaient 24 communes ; Carlat s'est rajoutée par la suite, après la convention.

Pour l'évolution du dossier, c'est la CABA qui a été mise en relation directe par rapport à l'organisation qui avait été faite sur le déploiement. L'opérateur lui seul a décidé de déployer les zones qu'il jugeait utile de déployer en temps et en heure. Ce déploiement devait s'effectuer et doit s'effectuer de 2015 à 2022. Mais aujourd'hui – et c'est un peu l'objet de la délibération – il y a un engagement de l'opérateur – il en a fait part à l'État – de raccourcir cette durée et d'arriver à 2020. C'est donc une satisfaction pour nous, même si de temps en temps, nous avons l'impression que cela n'avance pas.

Les armoires et les infrastructures techniques posées par Orange seront posées avant fin 2020 normalement, si les délais sont respectés, et l'engagement de l'opérateur, c'est de couvrir à 100 % les 25 communes de la CABA.

S'il y a des difficultés, je suis prêt à les écouter et à les entendre. Nous sommes en relation directe avec les directeurs régionaux. Il y a certaines difficultés et il y avait des difficultés par rapport au monde économique qui ne comprenait pas bien comment se fait l'opération de déploiement. Je pense notamment à l'avenue Georges Pompidou ; avec le Président de la CABA, nous avons échangé avec le Président de la CCI qui était en charge aussi de cette opération par rapport au suivi des professionnels ; aujourd'hui, l'engagement est fort puisque les armoires de rue sur la ville d'Aurillac sont en train de se finaliser. S'agissant de celles de l'avenue Georges Pompidou, l'une d'entre elles – vous pouvez la voir –, en bas, le long de la haie, est déjà posée ; l'autre est en cours de déploiement.

D'ici la fin de l'année – et c'est l'engagement de l'opérateur sur la ville d'Aurillac – nous aurons la finalisation du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la ville d'Aurillac. Alors, même si nous avons l'impression que cela n'avance pas, cela avance quand même. En fait, entre le moment où les infrastructures sont posées et où la fibre est déployée et le moment où il y a la commercialisation, il peut se passer un délai de six mois parce que l'opérateur est tenu à des engagements auprès de l'ARCEP et auprès d'instances nationales pour que les déclarations soient faites en bonne et due forme vis-à-vis des autres opérateurs parce qu'aujourd'hui la concurrence doit pouvoir arriver sur notre territoire, même si elle n'a pas financé la mise en place de la fibre.

Voilà un petit peu ce qui se passe aujourd'hui. Je tenais à le préciser car il convient que nous soyons clairs par rapport à Auvergne Très Haut Débit qui est une autre entité qui est gérée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui avait été, à l'origine, créée par René SOUCHON en 2012 en même temps que la zone AMII pour couvrir le reste du territoire avec un engagement de mettre du 30 mégabits dans tous les foyers du département. Nous ne sommes pas concernés – je le précise et le rappelle – par cette méthode-là ; ce sera le reste du département qui sera concerné. C'est la régie Auvergne – Jean-Antoine qui est là pourra peut-être le préciser – qui décide du déploiement de la fibre de par son conseil d'administration et de par les financements qu'elle a des Départements parce que cette régie Auvergne est abondée par les financements des Départements et de la Région. En fonction de cela, ils assurent soit le déploiement de la fibre, soit une montée en puissance ou en débit sur le reste du territoire.

Je précise que nous sommes aussi au conseil d'administration, nous y étions à l'origine et la CABA, pour aider dans la démarche, avait abondé de 50 000 €.

Voilà les précisions que je souhaitais apporter aujourd'hui pour être tout à fait clair sur le dossier.

Les interventions qui peuvent être faites auprès des instances autres que la nôtre n'aboutiront pas parce que l'opérateur traite avec la Communauté d'Agglomération, et les difficultés, nous essayons de les gérer au cas par cas pour faire avancer le dossier. J'ai eu encore la confirmation ce matin du Directeur Régional, nous nous appelons presque toutes les semaines ou nous nous voyons régulièrement parce qu'il est souvent à Aurillac ; ils veulent absolument tenir leurs engagements. Alors j'espère qu'ils les tiendront. Maintenant, ce n'est pas nous qui décidons des investissements qui doivent être faits sur notre territoire et du calendrier, si ce n'est que dans les annexes, il est bien indiqué que le déploiement sur la commune d'Aurillac et sur la commune d'Arpajon va être finalisé en 2019. Cela, c'était l'engagement. Il y a aussi Ytrac. Il y a également Saint-Flour, mais cela ne nous concerne pas.

Ensuite, s'agissant des engagements pris pour 2019, je l'ai évoqué tout à l'heure avec Alain BRUNEAU, ils ont commencé à faire des études pour des implantations d'armoires de rue à Jussac, Ayrens, Giou-de-Mamou, Lacapelle-Viescamp, Laroquevieille, Mandailles-Saint-Julien, Marmanhac, Saint-Paul-des-Landes, Saint Simon et Yolet. Voilà ce qui est prévu en 2019, avec une finalisation de tout cela sur 2020.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire. Je pourrais rajouter qu'il y a eu un gros effort de fait sur le fibrage de deux N.R.A. Les N.R.A., ce sont les nœuds de répartition à l'abonné ; c'est l'intermédiaire entre le gros central et l'armoire de rue posée par Orange ; c'est ce qu'il faut pour amener du débit et de la fibre sur les armoires de rue. Ils ont fait un effort. Ils ont fibré Carlat, et cela a eu un effet immédiat parce que Carlat avait des débits vraiment faibles (on parlait de 512) comme certains encore, et c'est monté à 50 du jour au lendemain. Ils auront la fibre également ; ce n'est pas parce que le N.R.A. a été fibré et qu'il y a eu une montée en débit sur l'ADSL qu'il n'y aura pas la fibre. Il y aura la fibre sur l'ensemble des habitations de notre territoire, des 25 communes. Il y a eu la même opération sur Lascelles qui a eu aussi un effet immédiat pour la population des alentours.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais réaffirmer et ré-évoquer pour dire que ce dossier, nous le suivons et que nous sommes assez rigoureux sur le calendrier qui a été établi par Orange et nous ferons le maximum pour le faire respecter.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Paul. Sur le déploiement dans les communes, nous avons un paradoxe sur la vitesse de déploiement par rapport à la technique de déploiement qui peut être sur poteaux. Cela, c'est une difficulté. Alors, moi, j'ai plaidé auprès des gens d'Orange parce que c'est simple, ils nous disent : « si vous voulez aller vite, ce sont des poteaux ».

Alors je pense qu'il ne faut pas être binaire dans ces affaires-là ; notamment – et c'est ce que j'avais indiqué aux responsables d'Orange – autour de sites sensibles ou de sites qui méritent peut-être une protection plus importante, il y a peut-être possibilité de mixer entre l'aérien et l'enterré sur des secteurs sur lesquels chacun des maires pourrait avoir le souhait de protéger un peu plus son cadre. C'est quelque chose qui reste à discuter au cas par cas avec eux. Je ne sais pas si vous avez eu, les uns et les autres, l'occasion d'avoir cette discussion avec eux parce que c'est assez difficile ; ils ne sont pas encore avec des tracés très précis sur l'aérien, mais il est vrai que c'est quelquefois mal vécu par un certain nombre de collègues que de dire : « soit c'est aérien, soit ce n'est rien ».

M. MAURS.- J'ai pu voir qu'ils sont en train de remplacer les poteaux en bois. Ils remplacent les poteaux en bois par des poteaux métalliques.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est cela. Mais s'il y a des endroits un peu sensibles, quitte à cofinancer parce qu'il peut y avoir cette solution-là, ils pourraient peut-être passer en enterré. L'idéal, c'est évidemment que ce soit eux qui l'assument, mais eux ils assument l'aérien ; c'est ce qu'ils nous disent. Mais avec une bonne discussion, quelquefois on peut arriver à faire prendre en charge une partie enterrée sur certaines portions, en sachant qu'il y a des endroits où ce n'est pas possible.

Après, sur le déploiement, il est vrai que tout n'est pas limpide, nous avons quelques exemples, nous, sur Arpajon, parce que, il y a celui qui commercialise pour le particulier, celui qui commercialise pour l'entreprise et celui qui commercialise pour des institutions mais, comme pour un centre social, ni celui des entreprises, ni celui des particuliers n'intéressent et il faut s'adresser à encore un troisième commercial.

Tout n'est donc pas fluide. Tout n'est pas simple. Mais si vous avez ce genre de difficulté, Jean-Paul NICOLAS est là pour faire le relais.

Y a-t-il des remarques là-dessus ? Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

M. MOINS.- Je voudrais apporter un complément pour expliquer que, si aujourd'hui le déploiement est un peu plus rapide, c'est parce qu'il y a la concurrence qui s'est mise en place et que la concurrence va permettre, notamment dans la distribution des forfaits, une location par Orange des fameux « tuyaux », et donc en réalité ils vont aussi un peu plus vite puisqu'il y a des abonnements qui se mettent en place et avec une diversité d'abonnements. Deuxième chose. Les poteaux coûtent quand même 8 fois moins cher que si c'est du souterrain. Nous comprenons en ce sens que cela puisse se réaliser en aérien compte tenu du coût d'investissement de départ.

Ce sont les raisons pour lesquelles aujourd'hui on va un peu plus vite et que l'on permet un déploiement plus rapide dans des conditions financières plus intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Les choses sont-elles claires pour tout le monde ? S'il y a une difficulté particulière, voyez cela avec Jean-Paul NICOLAS, et nous voyons effectivement assez régulièrement les gens d'Orange. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°45 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne la reconduction d'un titre de transport spécifique pour la période du Festival de Théâtre de Rue. Jean-Pierre, tu peux nous présenter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 46 : TRANSPORTS – RECONDUCTION D’UN TITRE DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LA PÉRIODE DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE À AURILLAC
Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME

M. ROUME.- C’est une délibération classique et récurrente que nous prenons tous les ans parce qu’il s’agit de transporter des festivaliers et des locaux, parce qu’il s’agit de transporter tout le monde durant le Festival de Théâtre de Rue, avec des modifications de circulation et des augmentations de fréquentation.

Il s’agit d’avoir des plages horaires plus étendues pour certaines lignes, de mettre en place des liaisons spécifiques + un tarif.

La délibération propose de reconduire le titre de transport intitulé « PASS FESTIVAL » à 5 € pour 5 jours, qui est commercialisé pendant le Festival de Théâtre de Rue du 20 au 24 août. Je vous précise aussi qu’il y a un PASS FESTIVAL gratuit qui est donné pour tout achat de programme.

Toutes ces dispositions de lignes, de desserte, en sachant qu’il faut aller desservir le camping de Saint-Simon et celui de la Ponétié, nécessitent de signer une convention entre la CABA, la Ville d’Aurillac, la Commune de Saint Simon, la STABUS et l’Association ÉCLAT. La délibération vous propose de déléguer au Bureau Communautaire la validation de cette convention de partenariat à conclure parce qu’il faut encore l’affiner.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il des questions ? Non. Tout cela sera communiqué de façon large puisque cela concerne l’ensemble des résidents de la CABA et des festivaliers. Nous avons donc un dispositif qui est reconduit comme il l’était il y a deux ans.

S’il n’y a pas de difficultés sur ce sujet-là, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°46 est adoptée à l’unanimité.

Nous allons passer à deux délibérations concernant l’urbanisme et l’habitat et précisément les OPAH. Pierre MATHONIER les présente.

DÉLIBÉRATION N° 47 : URBANISME ET HABITAT – OPÉRATION PROGRAMMÉE D’AMÉLIORATION DE L’HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) « ACTION CŒUR DE VILLE »

DÉLIBÉRATION N° 48 : URBANISME ET HABITAT – AVENANT N°2 À LA CONVENTION RELATIVE À L’OPÉRATION PROGRAMMÉE D’AMÉLIORATION DE L’HABITAT (OPAH) DE LA CABA

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Je vais faire une présentation synthétique de ce complément finalement de l’OPAH de la CABA puisque, dans le cadre d’Action Cœur de Ville, nous avons souhaité zoomer, que ce soit la Communauté d’Agglomération comme la Ville d’Aurillac, sur le quartier de l’hyper centre particulièrement.

Très rapidement, je vous donne quelques chiffres.

En cœur d’agglomération, nous avons un certain nombre de particularités.

Nous avons dans l’hyper centre une forte proportion de jeunes et d’étudiants : 39 % des habitants.

Nous avons une grande majorité de personnes jeunes, avec une augmentation sensible du nombre de familles monoparentales avec ce que cela peut supposer en termes de types de logements souhaités.

Nous avons aussi, notamment sur le quartier de l'hyper centre, une présence relativement importante de personnes en situation de précarité.

En termes d'habitat, ce que nous pouvons constater, c'est que ce sont des logements de petite taille, que la plupart d'entre eux sont occupés par des locataires (76 %) et que le turnover est très important puisque c'est 36 % de déménagements dans les deux ans.

Ce que nous constatons, c'est 25 % de vacance notamment sur l'IRIS Saint-Géraud et 20 % sur le secteur Carmes/République.

Un autre élément qui est significatif, même si nous ne sommes pas dans des indicateurs à ce jour très défavorables, c'est que nous avons des fragilités de copropriétés que nous voyons apparaître. C'est une définition importante pour l'ANAH, mais dans une copropriété, quand les charges commencent à ne plus être payées, des difficultés importantes peuvent se révéler dans un avenir proche.

Enfin, nous notons la présence très importante de logements sociaux sur ce secteur de l'hyper centre.

La Communauté d'Agglomération, qui pilote l'urbanisme a engagé une démarche depuis janvier 2019. Nous avons arrêté le PLUi-H qui a intégré un certain nombre de paramètres dans la rédaction des règles d'urbanisme propres à tous les secteurs, et particulièrement au centre-ville.

Nous avons par ailleurs signé en septembre 2018 une convention-cadre « Action Cœur de Ville » qui a mis un certain nombre d'acteurs et de dispositifs à disposition de la Ville d'Aurillac et de la Ville d'Arpajon-sur-Cère.

Nous avons un Contrat de Ville 2015-2020 au titre duquel le quartier Saint-Géraud a été identifié comme un « quartier de veille » de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, nous avons un certain nombre d'études, notamment une étude sur la vacance et une étude sur les copropriétés qui ont été portées par la Communauté d'Agglomération et qui nous ont permis de retirer un certain nombre d'enseignements pour flécher de la façon la plus pertinente les aides et les moyens financiers que nous allons allouer à cette politique de rénovation urbaine.

Les enjeux de l'OPAH-RU « Action Cœur de Ville » sont les suivants :

- Requalifier les logements privés au sein de l'espace du centre ville ;
- Réduire la vacance ;
- Adapter l'habitat à la demande des ménages ;
- Favoriser les parcours résidentiels ;
- Contribuer à repositionner le centre ancien d'Aurillac sur le marché de l'immobilier ;
- Améliorer les conditions de logement des populations en place ;
- Développer l'attractivité du centre ville ;
- Enrayer la paupérisation du quartier en favorisant une certaine mixité sociale.

Sur l'OPAH-RU, sous-ensemble finalement de l'OPAH CABA qui est beaucoup plus large, voilà sur cette carte le périmètre qui a été défini, suite aux différentes études que nous avons menées, que ce soit dans le cadre du PLUi-H, dans le cadre de l'étude sur la vacance ou dans le cadre de l'étude sur les copropriétés.

Ce périmètre, il est dessiné sur cette carte. Il part des quartiers Nord pour aller jusqu'au viaduc quasiment sur les quartiers Sud.

Nous pouvons considérer maintenant les différents volets d'actions de l'OPAH-RU.

Sur le volet immobilier, un certain nombre d'aides vont être développées en plus des aides ANAH.

La CABA va intervenir pour une aide de 1 000 € par logement pour les propriétaires occupants comme pour les propriétaires bailleurs, sur la remise sur le marché de logements vacants.

Il y a une aide à la requalification d'immeubles en intégralité avec une subvention maximum de la Ville de 50 000 € par immeuble.

Pour l'accession à la propriété dans l'ancien, il est prévu une aide de la Ville de 1 000 € par logement.

Il y a également une incitation à la production de grands logements.

L'accueil des étudiants, des jeunes actifs et des salariés sera également favorisé. C'est l'aide fléchée sur les meublés. C'est une démarche où nous n'avons pas encore obtenu de réponse, mais sur laquelle nous travaillons puisque, comme vous le savez, les meublés ne sont pas éligibles au dispositif des aides de l'ANAH. Nous avons posé la question quant au fait d'obtenir, dans le cadre expérimental d'Action Cœur de Ville, des règles dérogatoires sur les meublés.

S'agissant du volet copropriété, cela rejoint l'étude dont je vous parlais sur les copropriétés fragiles que nous avons identifiées.

Il y a les copropriétés qui vont bien ; de celles-là, nous n'en parlons pas. Et puis, il y a les copropriétés un peu plus délicates où il n'est pas fait de travaux sur les éléments communs pour ne pas avoir beaucoup de charges, mais ce sont des copropriétés qui deviennent fragiles parce qu'elles peuvent se dégrader en termes de construction, d'isolation, d'ascenseur, etc. Il y a eu un travail mené dans le cadre d'une étude pour définir les typologies de copropriétés et en identifier un certain nombre sur lesquelles nous pouvons intervenir.

Comme vous le voyez, il y a une aide spécifique qui sera prévue en plus des aides de 45 % ANAH sur les copropriétés (10 % plafonné à 16 000 € CABA et Ville).

Dans le cadre du programme « Habiter mieux copropriété », il est prévu une aide de 25 % (10 % plafonné à 16 000 € CABA et Ville).

Enfin, il y a le programme national « Engager la Transition Énergétique pour l'Habitat Collectif privé » (ETEHC).

Tous ces dispositifs s'additionnent et deviennent un peu complexes à lire pour les habitants. Mais nous allons espérer que nous aurons un opérateur unique pour un certain nombre de ces dispositifs en septembre et que les personnes qui souhaitent bénéficier de ces dispositifs pourront avoir tous les renseignements souhaités.

Sur le volet foncier, c'était l'accompagnement des porteurs de projet qu'il convenait de faire essentiellement parce que je pense qu'il y a un très gros travail d'accompagnement et de présentation des dispositifs à faire.

Bien sûr, une stratégie foncière doit être mise en place avec le PLUi-H comme schéma directeur.

Il faut aussi noter le travail que nous menons sur des îlots dégradés avec les différentes difficultés que nous pouvons connaître lorsque nous intervenons sur du bâti très ancien.

Et puis, nous avons eu une réflexion sur un certain nombre d'immeubles cibles. Dans le cadre des études qui ont été menées, nous avons à peu près identifié tous les immeubles sur lesquels les aides pourraient porter de façon efficace.

Sur le volet patrimonial, il y a tout un travail avec les acteurs du patrimoine.

Mais il y a aussi l'aide aux façades qui va être facilitée.

Et puis, il y a le travail sur l'amélioration de la qualité acoustique des bâtiments.

Sur le volet économique, c'est le travail sur le commerce. Ce n'est pas, là, dans le cadre de l'OPAH-RU, mais c'est dans le cadre d'Action Cœur de Ville qu'un certain nombre de dispositifs sont mis en place.

Sur l'habitat indigne, nous poursuivons la démarche puisque nous avons malheureusement un certain nombre de locaux indignes et qu'il convient de traiter.

S'agissant du volet énergie et précarité énergétique, là aussi nous avons toutes les aides du programme Habiter Mieux et le bonus de Performance Énergétique régional.

Nous avons aussi le volet travaux pour l'autonomie de la personne.

Nous avons le volet social pour les aides aux personnes à revenus modestes.

Le tableau qui s'affiche à l'écran présente les objectifs en termes de quantités sur l'OPAH-RU.

Le slide suivant présente les interventions sur l'OPAH-RU, à l'intérieur de l'OPAH globale de la CABA.

Il y aura 2 242 000 € d'aides de l'ANAH aux travaux sur la base du chiffrage que nous avons préétabli. C'est un chiffrage théorique en fonction du nombre d'opérations, mais qui se révèle assez souvent proche de la réalité.

La CABA apporte 380 550 € d'aides aux travaux dans ces opérations.

La Ville d'Aurillac apporte des aides aux travaux pour un montant de 680 000 €.

La Caisse des Dépôts participe au financement de l'ingénierie.

Action Logement peut intervenir sous forme de subventions ou de prêts à taux zéro, particulièrement pour les travaux énergétiques.

Enfin, PROCIVIS peut apporter une avance de subvention et aider par des prêts les propriétaires occupants.

Sur le planning, tel qu'il est prévu, l'OPAH-RU a été présentée au Conseil municipal de la Ville d'Aurillac du 26 juin.

Là, nous le présentons, aujourd'hui, le 2 juillet, au Conseil Communautaire.

Pour ce qui est du marché de suivi et d'animation, la consultation est en cours. L'objectif, c'est d'avoir une convention avec notre animateur en septembre, de façon à pouvoir communiquer auprès des personnes souhaitant solliciter ces aides.

Nous vous avons mis ensuite 3 exemples qui seront certainement plus parlants que la litanie des chiffres, pour montrer l'intérêt de ces opérations.

Le premier exemple, c'est l'exemple d'un dossier Propriétaire occupant.

Evidemment, il y a un certain nombre de conditions de revenus et d'éléments à ne pas négliger.

Mais, là, l'exemple est un exemple réel. Sur un coût de travaux, pour un propriétaire occupant, de 56 433 € TTC, vous avez les différentes aides qui sont mobilisables :

- L'ANAH qui peut intervenir pour 50 %,
- Une prime de l'ANAH au titre de « Habiter mieux »,
- L'aide CABA « classique »,
- L'aide CABA « Habiter mieux »,
- L'aide « vacance » CABA,
- L'aide « accession » de la Ville.

Au total, on peut, pour un propriétaire occupant à revenus modestes, mobiliser dans cet exemple 55 % d'aides sur les travaux. Ce n'est quand même pas négligeable.

Autre exemple. Pour un dossier Propriétaire bailleur, c'est là où c'est un peu l'explosion. En termes de travaux, pour un propriétaire bailleur intervenant sur un immeuble entier, qui peut bénéficier à la fois de l'aide « façade » et de l'aide « immeuble », pour un total de travaux de 545 000 € hors taxes, soit 599 500 € TTC, c'est un montant de 260 000 € d'aides, auquel il faut rajouter le dispositif Denormandie – je le rappelle – qui représente une aide à hauteur de 21 % du total correspondant à l'acquisition et aux travaux. L'effet de levier est énorme entre les aides classiques de l'OPAH et le dispositif Denormandie auquel la Ville d'Aurillac et la Ville d'Arpajon n'étaient pas éligibles précédemment parce que nous n'étions pas en situation de tension immobilière. Aujourd'hui, sur les travaux, là vous avez 43 % d'aides au titre de l'OPAH ; si vous rajoutez 21 % d'aides sur les travaux, nous serons à 64 %. Et on peut rajouter encore l'aide « Action Logement » qui, si les locataires sont des salariés, peut se traduire par des subventions de 20 000 € par logement.

Autant vous dire que, sur le dispositif des aides, nous atteignons un niveau très important. Toutes les dépenses ne sont pas éligibles à ces aides, il doit y avoir un objectif de performance énergétique, je ne rentre pas dans le détail et c'est d'ailleurs pour cela qu'il y a tout un travail, mais l'effet de levier de toutes ces aides cumulées est énorme sur le marché de l'immobilier.

Dernier exemple, c'est un exemple sur une copropriété.

Sur un total de travaux d'une copropriété de 176 000 € TTC, il y a 93 000 € d'aides mobilisables, avec un reste à charge sur travaux qui se retrouverait à 83 000 €. C'est donc 53 % d'aides.

Je vous ai donné ces exemples pour montrer qu'au-delà des dispositifs qui sont un peu fastidieux, les aides qui peuvent être attribuées à un propriétaire bailleur ou à un propriétaire occupant sont très significatives.

Bien sûr, tout ne sera pas possible. Il y a des objectifs de performance énergétique et acoustique et les éléments que nous avons évoqués au début de ma présentation. Il y a les règles spécifiques à l'ANAH. Et puis, il y a les règles particulières à la CABA ou à la Ville d'Aurillac pour activer les aides. Mais sachez que nous n'avons jamais atteint ce niveau d'aides directes. De l'expérience que nous avons de l'OPAH-RU de l'hyper centre, je pense que nous devrions atteindre les objectifs tels que nous les avons définis dans le plan d'intervention.

Voilà les deux délibérations que je devais vous présenter, en sachant que, dans la deuxième délibération, ce sont la modification pour la Communauté d'Agglomération du plan de financement, le fléchage de certaines aides et l'augmentation de certaines aides supplémentaires dans le cadre de l'OPAH-RU.

C'est peut-être un peu technique, je suis désolé, mais j'ai essayé d'être synthétique.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, c'est une évolution d'une partie de la convention globale que nous avons au niveau de la CABA. Sur la partie OPAH globale, nous sommes malgré tout sur 1 710 000 € de la CABA et sur plus ou moins 600 logements rénovés en objectif + la partie RU. Nous sommes donc vraiment sur des effets « volumes » qui sont conséquents.

Nous le redisons systématiquement, mais je crois qu'il faut le répéter : ce sont des crédits qui restent sur le territoire, qui sont à destination des artisans du territoire et qui servent les populations du territoire. En termes d'économie circulaire, nous pouvons difficilement faire mieux que ce que nous faisons là. Je crois qu'il faut le populariser parce que les taux d'aides qui sont inscrits là peuvent créer des décisions étant donné que cela peut vraiment avoir un effet levier important.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce dispositif à deux versants maintenant RU et OPAH globale ? Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

M. MOINS.- Merci, Monsieur le Président. Nous avons discuté de cela la semaine dernière en Conseil Municipal d'Aurillac ; je ne suis pas certain qu'il faille reprendre tout le débat que nous avons eu, qui a d'ailleurs été retranscrit en partie dans le journal *La Montagne* de samedi je crois. En ce qui nous concerne, nous nous sommes abstenus sur ce programme-là et donc nous nous abstiendrons à la CABA sur ce programme-là par cohérence. S'il faut expliquer notre vote et en donner plus d'explications, je le ferai volontiers, même si en ce qui concerne la CABA, la participation de la CABA s'est accrue entre le dernier dispositif et l'actuel puisque nous étions à 280 000 € et nous passons à 380 000 € d'aides. Donc, effectivement, l'aide de la CABA est majorée, mais l'aide en ce qui concerne la Ville a été très nettement diminuée par rapport à l'aide antérieure sur le précédent programme. Ce qui avait justifié notamment notre abstention lors du Conseil Municipal à la Ville d'Aurillac, et en conséquence, nous nous abstiendrons aujourd'hui sur ce même dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Merci.

M. MATHONIER.- Je veux préciser quand même que la précédente OPAH traitait de la ville d'Aurillac dans son intégralité, alors que, là, nous sommes sur un périmètre de 30 % de la ville et que nous n'avons plus la compétence dans ce domaine. C'est donc un choix politique qui est fait sur les financements de la Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Après ces précisions, y a-t-il d'autres questions ? Non. Je vais donc mettre aux voix la première délibération n°47 sur l'OPAH-RU.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 4 (dont 1 pouvoir).

La délibération n°47 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je mets aux voix la délibération n° 48 sur l'OPAH globale CABA avec les effets que nous avons bien compris.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 4 (dont 1 pouvoir).

La délibération n°48 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

DÉLIBÉRATION N° 49 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Nous enchaînons avec la délibération n° 49 qui porte sur le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération. Je ne vous ferai pas l'offense de considérer que vous n'avez pas lu attentivement le dossier numérique qui vous a été adressé, que j'ai là sous forme papier, qui reprend la globalité des obligations de communication que nous avons sur la présentation du territoire, des compétences, des élus, des actions en termes de ressources humaines, de finances et sur l'ensemble de nos compétences.

Si vous le souhaitez, nous pouvons redonner des détails. Les rapports qui ont été donnés de façon plus ciblée sur l'eau, l'assainissement et les déchets sont intégrés à l'intérieur du document. Ce sont des choses que nous connaissons. Moi, je reste à votre disposition si vous souhaitez évoquer tel ou tel point avec les vice-présidents. Chacun peut vous apporter les éclaircissements nécessaires. Mais c'est un dossier qui, lui aussi, fait une centaine de pages, qui balaie l'ensemble de notre action que nous connaissons. Je ne veux donc pas vous retenir de façon outrancière sur ces sujets-là.

Avez-vous des questions particulières ? Non. Nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 49.

DÉLIBÉRATION N° 50 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DES MARCHÉS SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME PATRICIA BENITO

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n° 50. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure sur la Commission d'Appel d'Offres. C'est là où nous devons utiliser les boîtiers pour le vote.

Nous avons à modifier la Commission d'Appel d'Offres et la Commission Spécialisée des Marchés suite à la démission de Patricia BENITO qui y siégeait. Comme je vous l'ai indiqué précédemment lorsque nous avons traité les autres représentations, Jean-Luc LENTIER a bien voulu accepter d'être le membre suppléant à cette commission en remplacement de Patricia BENITO.

S'il y a d'autres candidatures, qu'elles se présentent maintenant. Il n'y en a pas. Je vous propose donc de prendre nos boîtiers. Le scrutin est ouvert.

Si vous voulez voter pour la liste A, c'est-à-dire sur ce qui est proposé avec Jean-Luc LENTIER, vous votez 1.

Si vous voulez vous abstenir, vous votez 2.

(Les conseillères et conseillers communautaires votent à l'aide du boîtier électronique)

Le scrutin est clos.

Résultat du vote :

61 voix pour la liste A proposée.

1 abstention.

La délibération n°50 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

DÉLIBÉRATION N° 51 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME PATRICIA BENITO

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Nous enchaînons avec la modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public qui est dans la même composition que la commission précédente.

Il est proposé que M. Jean-Luc LENTIER remplace Mme Patricia BENITO, en tant que suppléant à la Commission de Délégation de Service Public.

Le scrutin est ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires votent à l'aide du boîtier électronique)

Le scrutin est clos.

Résultat du vote :

62 voix pour la liste A proposée.

La délibération n°51 est adoptée à l'unanimité. Me rci.

Enfin, nous avons une délibération importante pour décider la création de postes de chargés(es) de mission GEMAPI dans le cadre d'une organisation spécifique dont nous allons évoquer les principes généraux. C'est Michelle LABLANQUIE qui rapporte cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 52 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CHARGÉ(E) DE MISSION « TECHNICIEN(NE) GEMAPI » ET CHARGÉ(E) DE MISSION « ANIMATEUR(TRICE) GEMAPI »

Rapporteur : Mme Michelle LABLANQUIE

Mme LABLANQUIE.- Merci, Monsieur le Président. C'est en effet bien agréable de présenter une délibération qui prévoit la création de deux postes.

Pour rappel, la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a créé une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » communément appelée maintenant GEMAPI, en prévoyant que les communes seraient compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

En mars 2018, le Conseil Communautaire a acté la convention portant création d'une Entente entre les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA pour mettre en œuvre cette compétence GEMAPI, chacune des communautés apportant leurs compétences et leur technicité.

Dans ce cadre, le recrutement de deux agents contractuels est nécessaire. Ils ou elles seront administrativement employé(e)s par la CABA dans des conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs, et seront placé(e)s sous l'autorité hiérarchique du Président de la CABA.

La rémunération et les charges salariales de ces deux agents seront réparties entre les membres de l'Entente, en sus des aides de l'Europe et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il vous est proposé de créer deux emplois d'agents contractuels : un(e) animateur(trice) et un(e) technicien(ne), dont les missions et les caractéristiques sont les suivantes.

Missions :

Pour l'animateur(trice) : définition, mise en œuvre et suivi du contrat territorial de la Cère amont.

Le(la) technicien(ne) devra assurer l'aspect technique de l'expertise et du suivi des milieux aquatiques dans le cadre du contrat territorial Cère amont.

Caractéristiques de ces postes :

Sur le plan du statut, ce sont des agents non titulaires.

Sur le niveau de rémunération, l'animateur(trice) et le(la) technicien(ne) ont un indice brut de 388 et un indice majoré de 355.

Le régime indemnitaire correspond au 1^{er} grade de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale

Le régime de travail est le temps complet.

La durée du contrat est de trois ans.

Il vous est donc proposé de créer ces deux postes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Michelle, pour cette présentation. Vous avez compris que nous étions très largement subventionnés puisque c'est 80 % de subvention et que ces affaires-là sont traitées à trois, et sur ces postes-là, c'est donc l'Entente entre les trois communautés qui a décidé que les postes seraient rattachés au Service Administratif de la Communauté d'Agglomération.

Ces gens-là sont en phase de recrutement. Là, c'est la régularisation administrative.

Ces gens-là viendront vers vous dans les mairies nécessairement, à un moment ou à un autre, pour traiter de ces questions-là qui font, elles aussi, partie du grand dossier sur l'environnement.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je vais donc la mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°52 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 1^{er} avril 2019

Nous avons à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par le Président et le Bureau au regard de la délégation accordée par le Conseil Communautaire. Y a-t-il des questions sur l'une ou l'autre de ces décisions ? Non. C'est une information. Nous en prenons acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ? Non.

Merci pour votre assiduité. Je vous souhaite un bel été. Rendez-vous dans nos manifestations et à vendredi pour les Européennes du Goût. Merci pour votre présence à ce Conseil.

(La séance est levée à 22 h 45)